

mission n'amènerait aucune modification, parce que je crois qu'un tel système d'administration doit échouer et misérablement échouer. Je crois qu'un homme énergique, revêtu du pouvoir et de l'autorité que ces hommes possèdent collectivement donnerait des résultats meilleurs que n'importe quelle commission. Mes vues peuvent bien ne pas être admises par le ministre, il peut ne pas attacher beaucoup d'importance à ce que je dis, mais je dois lui faire entendre que le public partage ces vues, que les meilleurs agents de l'Intercolonial pensent ainsi et qu'il faut apporter un remède. J'espère qu'on le fera bientôt.

En attendant, pour me résumer, je crois que mon honorable ami devrait nous faire part de ses projets relatifs à ces embranchements, à l'application qu'il entend faire du système de transbordeur, aux méthodes d'administration du chemin de fer, aux droits de circulation et aux pouvoirs qu'il se propose de donner ou qu'il a mis à l'étude pour accorder aux différents chemins de fer qui cherchent à obtenir ces droits en s'adressant au département qu'il dirige. Je l'invite à accorder sa considération la plus sérieuse à ces questions et à beaucoup d'autres et s'il veut nous mettre dans sa confiance à ce sujet il nous permettra d'étudier plus facilement ses crédits. Nous n'avons pas besoin de lui poser autant de questions sur les détails, car après tout les principes doivent prévaloir. Il est responsable du système qui sera adopté par la commission d'administration et je crois que nous avons droit de sa part à une explication entière, détaillée et complète sur tout ce qui regarde l'Intercolonial et le programme qu'il a décidé ou qu'il a l'intention d'appliquer.

M. COCHRANE: Je regrette, monsieur l'Orateur, que l'honorable député qui vient de parler n'ait pas été présent quand cette question a été assez complètement discutée la première fois que mes crédits furent examinés. J'ai déclaré alors que les promesses faites par le premier ministre durant la dernière campagne au sujet de la reprise des embranchements seraient exécutées.

Je ne me propose pas de critiquer la commission d'administration ou de faire connaître nos intentions à son sujet. C'est une question que je n'ai pas pu encore examiner et je crois que ce serait de très mauvais goût de ma part de critiquer mon prédécesseur.

Je ne suis entré en fonctions que depuis quelques mois et je n'ai pas encore voyagé sur le réseau de l'Intercolonial, sauf pour aller à Halifax et en revenir à la hâte. La commission d'administration peut être tout ce qu'en a dit l'honorable député et il peut y avoir beaucoup d'occasion d'améliorer cette commission. Il peut se faire qu'un seul administrateur soit préférable à une commission de cinq membres. C'est une question qui devra être étudiée à son mérite.

A propos du transbordeur, tout ce que je puis dire, c'est que j'ai chargé un professeur de Queens College d'aller étudier la situation sur les lieux et il est à l'œuvre depuis quelque temps. Si j'ai choisi ce professeur, c'est qu'il ne sera soumis à aucun influence locale, mais étudiera la question à sa valeur et recommandera le meilleur emplacement pour le transbordeur, la construction des meilleurs entrepôts et bassins, etc. La question des droits de circulation n'a pas encore été examinée. La seule compagnie qui ait fait une demande de ce genre, c'est le Pacifique-Canadien et sa demande portait sur la distance entre Saint-Jean et Halifax. C'est une affaire qui sera étudiée par le Gouvernement aussitôt que la session sera terminée. L'honorable député (M. Emmerson) a aussi parlé de conducteurs spéciaux. J'ai installé sur une partie de la ligne quelques conducteurs spéciaux pour percevoir les billets.

M. EMMERSON: Ces employés doivent-ils être pris au bureau de l'auditeur comme on l'a dit dans la presse?

M. COCHRANE: Je ne sais pas où ils seront pris. J'ai laissé à l'auditeur du département le soin de faire un choix et il m'a fait les recommandations quand j'ai pris la direction du département. Je veux faire un essai du système pour me rendre compte de ses avantages. Je sais que plusieurs chemins de fer américains ont adopté ce système et en ont été très satisfaits. Quant au surplus, je pense qu'au moment où le budget supplémentaire sera disposé...

M. CARVELL: Le surplus aura disparu.

M. COCHRANE: Il y aura un crédit relatif au matériel roulant. A propos de l'état de ce matériel roulant, j'ai entendu beaucoup de choses qui corroborent quelques-unes des affirmations de l'honorable député, mais je ne puis pas en parler d'une façon définitive.

Pourtant j'ai un rapport sur le matériel roulant. Je regrette de dire que tous les chemins de fer ont manqué de wagons. La Chambre en a déjà entendu parler quand, il y a un mois, une plainte a été faite au sujet du Pacifique-Canadien. On a dit que les gens qui vivent entre ici et Pembroke ne pouvaient pas obtenir de wagons pour transporter leur foie; j'ai examiné l'affaire avec le Pacifique-Canadien à l'époque et la compagnie m'a informé qu'elle avait plus de 15,000 wagons aux Etats-Unis et qu'il était impossible de les ramener. Les chemins de fer ont dû faire face chez nos voisins à une congestion de trafic plus grande encore qu'au Canada et ils ont rencontré des difficultés inouïes. Il y a beaucoup de vrai dans ce qui a été dit sur la longueur de temps qu'il faut pour faire venir les wagons de marchandises dans les Provinces maritimes par l'Intercolonial. Un grand nom-